

# Chloryte® Sticks – Chlore non stabilisé

Sticks de chlore non stabilisé (hypochlorite de calcium) de 300g filmés à dissolution lente pour une désinfection permanente du bassin. Apport régulier de chlore actif.

## Utilisation

### Fonction du produit : désinfection.

Chloryte® Sticks est composé de sticks d'hypochlorite de calcium, un chlore non stabilisé. À dissolution lente, il agit comme traitement régulier pour une désinfection permanente du bassin. Sans stabilisant de chlore, il permet de traiter les piscines sans risque de sur-stabilisation.

## Description du produit

### Sticks à dissolution lente.

Produit non stabilisé contenant 70 % de chlore actif.

Contient : Hypochlorite de calcium (1 g/g)

## Mode d'emploi

- Toujours effectuer le traitement filtration en fonctionnement, pH entre 7,0 et 7,4.
- Mise en route : Réalisez au préalable une chloration choc avec Chloriklar® ou Chlorifix® ou Chloryte® Granulés.
- Désinfection permanente : Ne jamais retirer le film plastique recouvrant le stick, celui-ci permet de maintenir un niveau de chlore constant dans la piscine. Déposez 1 stick Chloryte® Sticks directement dans le panier de skimmer pour 20 m<sup>3</sup> après avoir vérifié que celui-ci ne contient pas de chlore stabilisé. Une fois le stick complètement dissout, récupérer le film plastique dans le skimmer et le jeter à la poubelle. (vérifier qu'il ne reste plus de résidus ou sinon le rincer avec l'eau du bassin avant de le jeter).

- Valeur optimale de chlore : entre 0,5 et 1 mg/L (1,5 mg/l en cas de forte fréquentation ou températures élevées).
- En cas d'apparition de turbidité : vérifier le pH (une correction acide peut être nécessaire) et laisser fonctionner la filtration pendant quelques heures afin de l'éliminer.
- Pour une utilisation en eau dure, effectuer préalablement un traitement anticalcaire avec Calcinex®.

**Recommandations :** Ne jamais utiliser Chloryte® Sticks en combinaison avec d'autres produits chimiques, des réactions dangereuses peuvent arriver. Ne pas ajouter ce produit dans le skimmer de la piscine si celui-ci contient d'autres produits, comme par exemple des galets de chlore organique stabilisé (trichlore ou dichlore comme les galets Chlorilong® ; se reporter à l'étiquette du produit). Ne jamais ajouter ce produit dans des systèmes de dosage type chlorinateur, doseur flottant. La filtration doit nécessairement fonctionner chaque jour (au moins un temps égal à la température de l'eau divisée par 2).

Par temps chaud ou usage intensif de la piscine, des quantités de chlore plus importantes peuvent être nécessaires.

**Avertissements :** Ne jamais mélanger sous forme concentrée différents produits chimiques. Ajouter toujours le produit dans l'eau et jamais le contraire. Ne jamais mettre directement au contact d'un revêtement fragile (liner, peinture, etc.) : risques de décoloration et de dégradation.



Réf : 2137212

Conditionnement : 4,5 kg



## Avantages :

- 1 Forte concentration en chlore actif.
- 2 Sticks pré-dosés filmés pour une dissolution ralentie. Pas de contact direct avec la matière active.
- 3 Idéal pour le traitement de fin de saison en cas de taux de stabilisant élevé dans le bassin.
- 4 S'utilise en traitement complémentaire lors des grosses vagues de chaleur et de température élevée de l'eau.
- 5 Recommandé pour les piscines intérieures.

## Confort

### Information / Dosage

- **Dosage recommandé :** 1 stick de 300g pour 20 m<sup>3</sup>
- **Lieu de dosage du produit :** directement dans le skimmer
- **Type de filtre :** pour tout type de filtre
- **Dimensions du bassin :** À partir de 20 m<sup>3</sup>
- **Fréquence de dosage :** Tous les 4 à 5 jours

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement.